



Connaissez-vous vos droits?

«Chaque enfant a le droit de grandir libéré de la peur et de l'exploitation.» (Ban Ki-Moon, Secrétaire général des Nations Unies)

Droit à la protection des enfants

Avez-vous déjà entendu parler des droits de l'homme? Seriez-vous en mesure d'en nommer quelques-uns? Examinons un instant quatre droits importants et pourquoi il est essentiel d'en assurer le respect pour permettre à l'humanité d'aller de l'avant dans un esprit de fraternité et de justice.

LE DROIT À LA PROTECTION, QU'EST-CE QUE C'EST?

Le principe de sécurité de la personne est mentionné à l'article 7 dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et à l'article 11 de la *Convention relative aux droits des personnes handicapées*. Le Canada a aussi ratifié la *Convention relative aux droits de l'enfant* s'engageant, en vertu de l'article 19 de cette dernière, à protéger les mineurs contre différents types d'abus tels que les mauvais traitements, les actes de violence, la brutalité et la négligence.

Les États signataires de la convention relative aux droits de l'enfant conviennent aussi de prendre des mesures pour prévenir la maltraitance des enfants et assurer la prise en charge des jeunes qui en sont victimes. Ils sont notamment tenus d'établir et de faire appliquer des règlements conçus pour éviter que les enfants soient victimes d'exploitation sexuelle et de trafic humain, de torture, de formes de travail nuisibles, etc.



POURQUOI CE DROIT EST-IL IMPORTANT?

Il est fondamental d'assurer le respect de ce droit parce que nombre des formes de sévices contre les enfants sont encore très courantes à notre époque. Les plus jeunes n'ont généralement ni les mots, ni le courage, ni la possibilité de dénoncer la cruauté à laquelle ils sont confrontés. Ils ignorent aussi quelles sont les ressources qui pourraient leur permettre de révéler l'exploitation dont ils sont victimes. Il est essentiel de les protéger contre ces personnes et de leur porter secours lorsqu'ils en deviennent les victimes.



QU'ARRIVE-T-IL LORSQUE CE DROIT N'EST PAS RESPECTÉ?

Les personnes qui ont été agressées sexuellement, maltraitées ou exploitées durant l'enfance risquent de garder de graves séquelles à long terme. Elles peuvent entre autres souffrir d'un manque d'estime de soi et avoir de la difficulté à faire confiance aux adultes. Elles risquent également de reproduire les mauvais traitements qu'elles ont subis sur leur entourage.

Enfin, si l'on ne met pas tout en œuvre pour sortir les enfants des mains de ceux qui les maltraitent, on laisse entendre que le fait d'abuser des enfants est acceptable et ne mérite pas d'être sanctionné.

Vrai ou faux?

1- Au Canada, il n'existe pas de violence faite aux enfants.

Faux. L'Encyclopédie canadienne nous apprend qu'un enfant sur huit est victime de violence physique, psychologique, sexuelle ou autre au cours de sa vie. Il a également été démontré que les blessures qui auraient pu être évitées constituent la première cause de décès chez les jeunes Canadiens de moins de 18 ans.

2- La majorité des plaintes pour sévices sur un enfant se révèlent non fondées après une enquête.

Faux. En 2003, la GRC nous apprend qu'il y a eu environ 235 315 enquêtes qui ont été faites après avoir reçu des plaintes concernant le mauvais traitement d'enfants. Là-dessus, presque la moitié des enquêtes ont révélé qu'il y avait vraiment un mauvais traitement de l'enfant.

3- Au Canada, il n'existe pas de ressources pour aider les enfants à protéger leurs droits.

Faux. Il existe la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse au Québec, et de nombreux organismes faisant la promotion du droit à la protection des enfants.

4- La traite des enfants a cessé depuis l'adoption de la Convention relative aux droits des enfants.

Faux. Dans plusieurs régions du monde, la traite des enfants continue pour quelques dollars seulement. En Indonésie, par exemple, on note une hausse du nombre d'enfants vendus par leurs parents afin d'assurer la survie du reste de la famille. Les parents ignorent que les jeunes sont ensuite forcés de se prostituer dans des pays où ils ne connaissent personne et dont ils ne maîtrisent pas la langue.

5- L'exploitation des jeunes filles en Haïti est un phénomène très répandu?

Vrai. Des milliers de jeunes esclaves sont employées pour travailler chez des familles fortunées de la capitale haïtienne qui leur promettent faussement de payer les frais de leur scolarisation. Ces fillettes, parfois âgées d'à peine 5 ans, sont souvent victimes de violence physique et psychologique.

NOUS AVONS DES DROITS ET DES RESPONSABILITÉS

Nous avons la responsabilité de dénoncer les violations faites à toute personne et, par-dessus tout, celles faites aux enfants. Il incombe par ailleurs aux gouvernements d'adopter et de faire respecter des lois interdisant clairement les pratiques qui portent préjudice aux enfants. Les entreprises doivent pour leur part éviter de considérer les enfants comme une main-d'œuvre bon marché. À cet égard, les consommateurs du monde entier ont également un rôle à jouer en évitant d'acheter les produits ou les services offerts par les entreprises qui exploitent les enfants.



LE 20 NOVEMBRE JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANT

Décrétée par l'ONU, la Journée mondiale de l'enfant a lieu le 20 novembre de chaque année et marque le jour de l'adoption de la Déclaration des droits de l'enfant en 1959 et de la Convention relative aux droits de l'enfant, en 1989. Rappelons que malgré les bonnes intentions, la situation des enfants dans le monde est préoccupante et qu'au Canada, encore un enfant sur 10 vit dans la pauvreté.

Pour plus d'information sur cette journée, cliquez sur :

www.journeeenfant.gc.ca

LE 10 DÉCEMBRE LA JOURNÉE MONDIALE DES DROITS DE L'HOMME

La Journée des droits de l'homme commémore chaque année l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme par l'ONU, le 10 décembre 1948. Cette journée vise à se rappeler l'importance des droits humains fondamentaux et à souligner la lutte que plusieurs personnes mènent pour qu'ils soient respectés.

Pour plus d'information sur cette journée, cliquez sur ce site de l'ONU : www.un.org/fr/rights/

Relevez le défi

Informez vos enfants de la façon dont ils doivent réagir s'ils sont victimes de violence ou d'intimidation.

LES HOMMES NAISSENT ET DEMEURENT LIBRES ET ÉGAUX EN DROITS